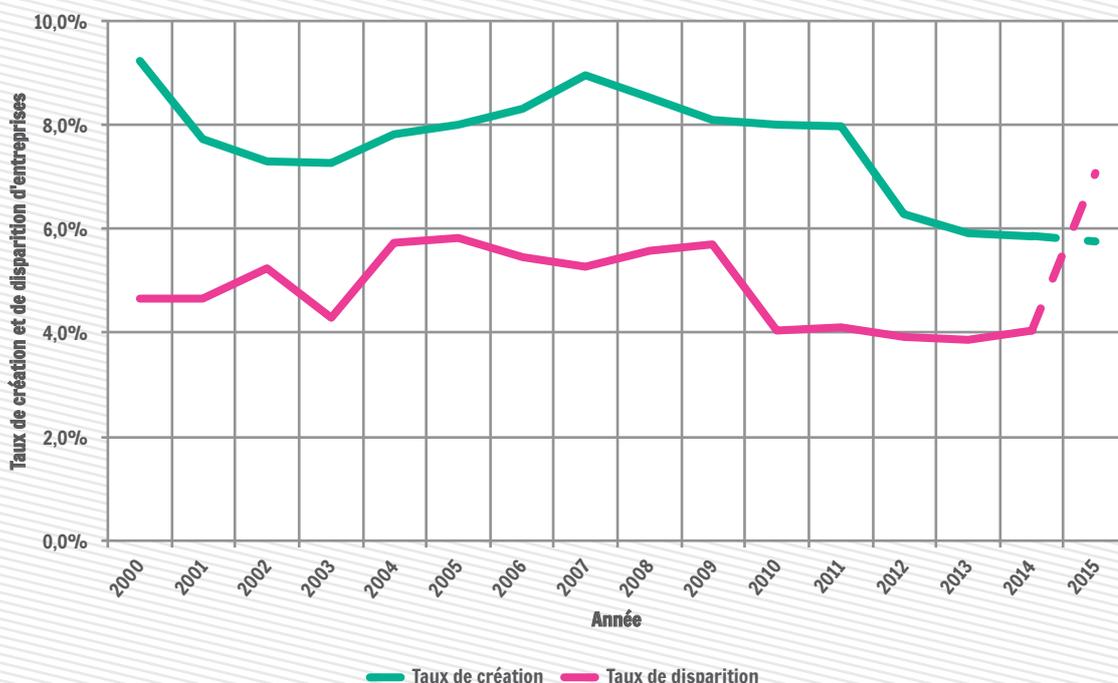


Créations nettes d'entreprises

-1,3%

En 2015, le taux de création nette des entreprises en Wallonie est négatif, ce qui signifie qu'il y a plus de disparitions d'entreprises que de créations

Taux de création nette d'entreprises par région - Evolution 2000-2015



Sources : Base de données B-Information ; Calculs : IWEPS

Entre 2000 et 2015, le taux moyen annuel de création nette d'entreprises est de 2,6 % en Wallonie, 3,2 % en Flandre et 2,0 % dans la région Bruxelles-Capitale.

En 2015, le taux de création nette a chuté fortement : le nombre de disparitions a doublé alors que le nombre de créations est resté sensiblement le même. L'augmentation du nombre de disparitions est liée à un ajustement statistique (mise à niveau de la base de données B-Information avec les données de la Banque Carrefour des Entreprises).

En 2014, le taux de création nette en Wallonie s'élevait à 1,8 %, 2,5 % en Flandre et 2,3 % dans la région Bruxelles-Capitale.

Sur l'ensemble de la période, on notera que le taux de création nettes est presque toujours plus faible en Wallonie qu'en Flandre.

Créations nettes d'entreprises

Définitions et sources

On considère comme créations (ou entrées) les catégories suivantes : les créations « ex nihilo » qui représentent les entreprises qui entrent dans la base et les réactivations d'entreprises. Les autres mouvements en entrée sont donc des entreprises existantes en (t-1) dans un autre agrégat et qui intègrent l'agrégat de référence en t.

Disparitions (ou sorties) sont identifiés par le « switch » attribué par la société B-Information.

Le solde est calculé en fonction des mouvements qui affectent les entreprises. Pour établir un comptage du solde démographique d'une année, et donc du nombre total d'entreprises en fin d'année, il importe d'éviter d'éventuels « doubles comptages », liés à des mouvements multiples pouvant affecter une même entreprise.

Le taux de création nette se calcule comme la part des créations nettes en t divisé par le nombre d'entreprise en t-1, exprimé en pourcent.

La création nette, quant à elle, est égale à la différence entre les créations et les disparitions d'entreprises en t.

Sources : Base de données B-Information, base de données qui compile l'information issue de différentes sources : la TVA, l'ONSS, la Banque Carrefour des Entreprises et certaines variables de la Centrale des Bilans.

Pertinence et limites

Le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes est obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information, qui enrichit les différents mouvements enregistrés à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) d'un « switch » précisant le niveau d'activité des entreprises.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Dans un premier temps, les comptages ne concernent que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM), que nous subdivisons en deux catégories :

les « sociétés commerciales », correspondant aux formes juridiques suivantes :

- les sociétés anonymes
- les sociétés en commandite simple
- les sociétés en commandite par action
- les sociétés coopératives
- les sociétés en nom collectif
- les sociétés privées à responsabilité limitée, (dont les SPRLU).

Sont exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

Pour des raisons de compatibilité avec les travaux sur la démographie des entreprises avec le SPF-Economie / Direction générale Statistiques, l'IWEPS a décidé de, dorénavant, se référer à la Banque Carrefour des Entreprises pour le calcul futur de ses indicateurs de démographie des entreprises.